



POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS

## POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 28/04/2026

### CIRCULATION - STATIONNEMENT

#### *Secteur Centre / Le Port*

#### RLE DU RECTEUR et RUE SAINTE-CATHERINE

##### 4 RLE DU RECTEUR

- Du 18/05/2026 au 29/05/2026, occupation du domaine public
  - Surface occupée : 12 m<sup>2</sup> autorisation de mise en place d'un échafaudage au droit du n° 4. L'entreprise mettra en place la signalétique réglementaire pour signaler
  - **La circulation devra impérativement être maintenue durant le chantier**

##### 1 RUE SAINTE-CATHERINE du 18/05/2026 au 29/05/2026, sauf samedis et

- dimanches Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales 1 place réservée au droit du n° 1 conformément
- au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

*Le centre technique municipal enlèvera les bornes conformément au plan ci joint.*

### --- STATIONNEMENT

#### *Secteur Centre / Le Port*

#### RUE AUGUSTE BRIZEUX

Le 13/05/2026, de 8h00 à 12h00 la circulation des véhicules est interdite RUE AUGUSTE BRIZEUX.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU MENE
- RUE FRANCIS DECKER
- RUE DE LA PORTE PRISON
- RUE DES CHANOINES

Le centre technique municipal mettra à disposition de l'entreprise la signalisation pour interdire la circulation.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

***Secteur Centre / Le Port***

**RUE PAUL HELLEU**

**3 RUE PAUL HELLEU**

- Du 04/05/2026 au 08/05/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées au droit du n° 3 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

***Secteur Centre / Le Port***

**RUE DE LA LOI**

**Du 17 au 19 RUE DE LA LOI** le 01/05/2026, Occupations de places par véhicule - sur

- stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : **1 place réservée au droit du n° 17 et 1 place réservée au droit du n° 19** le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

----

**Stationnement**

***Secteur Centre / Le Port***

**RUE DU POT D'ETAIN**

Barrage de la RUE DU POT D'ETAIN le 14/05/2026 pour un déménagement

----

**STATIONNEMENT**

***Secteur Centre / Le Port***

**RUE DU POT D'ETAIN**

Le 14/05/2026, la circulation des véhicules est interdite 1 RUE DU POT D'ETAIN.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ALAIN RENE LESAGE
- RUE HOCHÉ
- BOULEVARD DE LA PAIX
- GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS
- AVENUE JEAN MONNET
- RUE THIERS
- RUE DU POT D'ETAIN

Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

----

**Stationnement**

***Secteur Centre / Le Port***

**RUE AUGUSTE BRIZEUX**

Le 13/05/2026 de 8h00 à 12h00 la circulation sera interdite RUE AUGUSTE BRIZEUX.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

***Secteur Ouest***

**RUE CLAUDE ROUGET DE LISLE**

**12 RUE CLAUDE ROUGET DE LISLE**

- Du 11/05/2026 au 15/05/2026, occupation du domaine public

Surface occupée : 6 m<sup>2</sup> autorisation de mise en place d'un échafaudage

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

----